

DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-580  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET**

**Marché de prestations de services – mission OPC dans le cadre de la création d'un  
PADEL-TENNIS à Saint-Flour  
Notification**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2122-1 ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** la consultation sans mise en concurrence sans publicité auprès de l'entreprise SAS IGETEC ;

**Vu** l'offre de la société SAS IGETEC, pour une mission de 18 mois, d'un montant de 37 400 € HT ;

**Que** le mois supplémentaire, au-delà du 18<sup>e</sup> mois avant réception, sera facturé 2 200,00 € HT ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer le marché relatif à la mission OPC pour la construction PADEL-TENNIS (15100 Saint-Flour) avec la société SAS IGETEC (15100 Aurillac) pour un montant prévisionnel de 37 400 € HT soit 44 880,00 € TTC ;

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget annexe Pôle sportif du Colombier 2025 ;

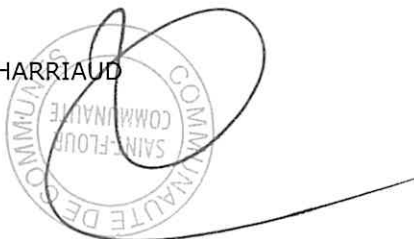
**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

Fait à Saint-Flour, le 11 septembre 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250911-DEC2025-580-AU  
Date de réception : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025

**Transmise en Préfecture le** 02 OCT 2025

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le** 02 OCT. 2025

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250911-DEC2025-580-AU  
Date de télétransmission : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025

---

## Maître d'Ouvrage

---



### SAINT FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprises  
ZA du Rozier-Coren  
1 rue des Crozes  
**15100 SAINT-FLOUR**

---

## Opération

---

**CREATION D'UN COMPLEXE SPORTIF DE TENNIS**  
**15100 SAINT-FLOUR**

---

## PROPOSITION DE MISSION OPC

---

---

## COORDONNATEUR OPC

---



Siège social : 5 avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC - [accueil@igetec.fr](mailto:accueil@igetec.fr) - 04 71 63 88 30

Agence 03 : 2 ZA Grand Champ - 03390 MONTMARAULT - 04 70 06 91 38

Agence 46 : Pépinière d'entreprises Cadurcia - ZAE Cahors Sud - 35 rue Gamas - 43230 FONTANES - 05 65 21 72 14

Agence 63 : 18 rue Valentin Haüy - 63000 CLERMONT-FERRAND - 04 71 63 88 30

OFFRE N°2025.231\_F918\_Ind. 0

09 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture  
066660-20250911-DEC2025-580-AU  
Date de télétransmission : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025

## Sommaire

|                                                                    |          |
|--------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>0. GENERALITES.....</b>                                         | <b>3</b> |
| 0.1 OBJET DE LA MISSION .....                                      | 3        |
| 0.2 DONNEES DE BASE .....                                          | 3        |
| 0.3 PERIMETRE PROJET .....                                         | 3        |
| 0.4 OBJECTIF PLANNING .....                                        | 3        |
| 0.5 CADRE REGLEMENTAIRE .....                                      | 3        |
| 0.6 DOMAINES D'INTERVENTION INCLUS .....                           | 3        |
| 0.7 DOMAINES D'INTERVENTION EXCLUS ET MISSIONS NON COMPRISES ..... | 3        |
| <b>1. ELEMENT DE MISSION OPC .....</b>                             | <b>4</b> |
| 1.1 PHASE PREPARATION DES TRAVAUX - 1 mois.....                    | 4        |
| 1.2 PHASE EXECUTION DES TRAVAUX - 18 mois .....                    | 5        |
| 1.3 OPERATIONS DE RECEPTION - 1 mois .....                         | 5        |
| <b>2. PLAN QUALITE PROJET .....</b>                                | <b>6</b> |
| 2.1 ORGANISATION PROJET & MOYENS HUMAINS .....                     | 6        |
| 2.2 MOYENS LOGICIELS.....                                          | 6        |
| 2.3 LIVRABLES .....                                                | 6        |
| 2.4 MANAGEMENT PROJET .....                                        | 6        |
| 2.5 CONFIDENTIALITE .....                                          | 6        |
| 2.6 ASSURANCES .....                                               | 6        |
| <b>3. OFFRE COMMERCIALE.....</b>                                   | <b>7</b> |
| 3.1 HONORAIRES ET REMUNERATION .....                               | 7        |
| 3.2 CONDITIONS DE REGLEMENT .....                                  | 7        |
| 3.3 VALIDITE DE L'OFFRE.....                                       | 7        |

## 0. GENERALITES

### 0.1 OBJET DE LA MISSION

La présente offre a pour but de définir le cadre d'intervention du bureau d'études **IGETEC** pour une mission d'**Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)** dans le cadre des travaux de création d'un complexe sportif de tennis à Saint-Flour (15100).

La mission confiée à IGETEC est une mission d'**Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)**.

### 0.2 DONNEES DE BASE

Les données de base servant à l'élaboration de l'offre sont :

- Coût Travaux..... 3 360 000 € HT phase APD
- Type de marchés de travaux .....par Corps d'Etat Séparé
- Durée des travaux.....17 mois (dont 1 mois de préparation)

### 0.3 PERIMETRE PROJET

La demande d'études porte exclusivement sur les travaux objet du paragraphe précédent.

### 0.4 OBJECTIF PLANNING

- Date prévisionnelle de début des travaux : 12/2025
- Date prévisible de livraison : 05/2026

### 0.5 CADRE REGLEMENTAIRE

Le projet sera élaboré dans le contexte réglementaire suivant : ERP 5<sup>ème</sup> catégorie avec activité type X.

### 0.6 DOMAINES D'INTERVENTION INCLUS

IGETEC interviendra sur les domaines de compétences suivants :

- **Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)**

### 0.7 DOMAINES D'INTERVENTION EXCLUS ET MISSIONS NON COMPRISES

Pour ce projet, IGETEC ne prendra pas en charge l'ensemble des prestations d'ingénierie suivantes :

- Cellule de Synthèse



## 1. ELEMENT DE MISSION OPC

Le coordonnateur OPC prendra l'opération en charge au stade d'avancement des travaux à la signature de sa mission jusqu'à la réception des travaux. Il sera l'interlocuteur privilégié du Maître d'Ouvrage et de l'équipe de conception.

En plus de la réunion hebdomadaire OPC, le coordonnateur effectuera une synthèse avec les architectes et les ingénieurs du bureau d'études qui assureront les éléments de mission DET et AOR.

Pour les besoins du suivi de l'avancement des travaux, en supplément de la visite hebdomadaire de chantier (de la phase DET), des visites complémentaires ponctuelles seront effectuées pour vérifier le respect de la planification.

Cette disposition permettra de suivre au jour le jour l'avancement des travaux et de ne pas différer l'application des mesures correctives. Cette recherche d'efficacité est accrue par notre proximité.

### 1.1 PHASE PREPARATION DES TRAVAUX - 1 mois

#### Organisation générale

- Collecte des documents constituant le dossier chantier (dossiers marchés, etc.)
- Recensement du rôle et responsabilités des intervenants et constitution du fichier des intervenants
- Définition du circuit de diffusion et d'approbation des documents
- Participation aux réunions de chantier

#### Planification et coordination temporelle des études d'exécution

- Etude de l'état d'avancement des plans d'exécution et élaboration du calendrier détaillé des études d'exécution restantes avec dates incombant à chaque intervenant
- Suivi du calendrier des études d'exécution
- Etablissement de rapports périodiques d'avancement des études d'exécution
- Animation des réunions de coordination temporelle et diffusion des comptes-rendus sous 48 h

#### Planification des travaux

- Recueil d'informations préalables :
  - o différentes opérations commandant l'avancement des travaux et leur déroulement
  - o problèmes particuliers de préfabrication et d'approvisionnements
  - o informations ou impératifs figurant dans les documents contractuels
  - o méthodes et moyens proposés par les entreprises
  - o contraintes de réciprocité entre les entreprises
- Analyse des tâches élémentaires et des contraintes, estimation des délais relatifs aux différentes tâches, choix de l'ordre des interventions le plus favorable
- Mise à jour du calendrier général de l'ensemble des interventions
- Etablissement des calendriers détaillés des travaux faisant notamment apparaître les délais relatifs :
  - o aux études d'exécution et synthèses
  - o aux démarches et formalités diverses
  - o à l'organisation du chantier
  - o aux commandes, fabrications en usine, approvisionnements
  - o aux tâches par lot

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250911-DEC2025-580-AU  
Date de télétransmission : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025

## 1.2 PHASE EXECUTION DES TRAVAUX - 18 mois

### Planification des travaux

- Animation des réunions de coordination, rédaction et diffusion des comptes-rendus sous 48 h
- Contrôle du respect des moyens prévus
- Pointage hebdomadaire des différentes interventions, recensement des écarts constatés, repérage de l'origine de ces écarts, mise en évidence des dérives potentielles
- Proposition de mesures correctives pour rattraper les retards
- Recalage des calendriers en fonction des besoins
- Contrôle de l'entretien et du nettoyage du chantier, de ses accès et de ses abords, et proposition d'imputation des frais correspondants
- Appréciation des responsabilités concernant les retards constatés et proposition d'application de pénalités éventuelles

## 1.3 OPERATIONS DE RECEPTION - 1 mois

### Planification des opérations de réception

Etablissement de calendriers détaillés faisant notamment apparaître :

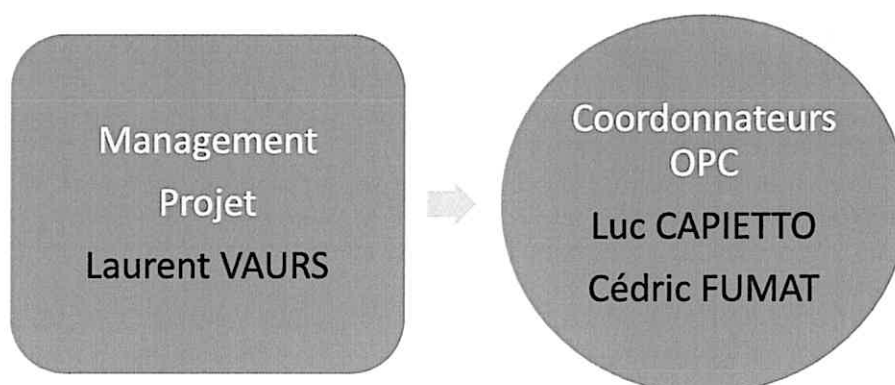
- les opérations préalables à la réception
- les essais de mise en service, vérifications techniques
- les opérations de réception et levées de réserves
- les visites de la commission de sécurité
- la fourniture des plans de récolement
- le repliement des installations de chantier

### Pilotage et coordination des opérations de réception

- Participation aux visites de pré-réception, diffusion aux entreprises des listes de réserves établies par le Maître d'Œuvre
- Etablissement du rapport de fin de chantier précisant les responsabilités dans les retards et proposant l'application éventuelle de pénalités

## 2. PLAN QUALITE PROJET

### 2.1 ORGANISATION PROJET & MOYENS HUMAINS



### 2.2 MOYENS LOGICIELS

- Planning : MSPROJECT
- Bureautique : MICROSOFT OFFICE

### 2.3 LIVRABLES

L'ensemble des documents sera remis en 1 exemplaire papier et au format numérique PDF. Une plateforme d'échange de documents pourra être mise à disposition.

### 2.4 MANAGEMENT PROJET

Les réunions d'études feront l'objet d'un Compte-Rendu de Réunion établi par IGETEC.

### 2.5 CONFIDENTIALITE

Nous nous engageons à ne divulguer aucune information, plans à des tiers, sans l'autorisation expresse du représentant du Maître d'Ouvrage (ou de ses filiales).

Seules les données techniques, afférentes au projet, pourront faire l'objet de divulgation pour dimensionnement et estimatif matériels.

### 2.6 ASSURANCES

Chacun des cotraitants assume sa responsabilité professionnelle telle qu'elle est définie notamment par les articles 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 du code civil dans les limites de la mission qui lui est confiée.

Pour tous les autres fondements de responsabilités professionnelles, il ne peut être tenu responsable de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération susvisée.

Chaque intervenant supporte les conséquences financières de sa responsabilité dans les limites des plafonds de garanties fixés dans son contrat d'assurance. Les attestations d'assurances reprennent les limites des plafonds de garanties.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250911-DEC2025-580-AU  
Date de télétransmission : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025



### 3. OFFRE COMMERCIALE

➔ *Les honoraires ainsi déterminés sont à majorer de la TVA selon le taux en vigueur (20 %)*

#### 3.1 HONORAIRES ET REMUNERATION

Sur la base des éléments définis dans la présente, le montant forfaitaire de notre mission, compris tous frais, déplacements et assurances, s'élève à :

- Mission OPC ..... 37 400,00 € HT
- Le mois supplémentaire, au-delà du 18<sup>ème</sup> mois avant réception, sera facturé ..... 2 200,00 € HT

#### 3.2 CONDITIONS DE REGLEMENT

Paiement à l'avancement par virement bancaire à 30 jours date de facturation selon les conditions ci-après :

- A l'issue de la période de préparation..... 10 % ..... 3 740,00 € HT
- 17 acomptes mensuels de 4,70 % ..... 80 % ..... 29 920,00 € HT
- Réception des travaux ..... 10 % ..... 3 740,00 € HT
- TOTAL..... 100 % ..... 37 400,00 € HT

#### 3.3 VALIDITE DE L'OFFRE

Cette offre est valable **1 mois**.

Pour la SAS IGETEC,  
Laurent VAURS,  
Président.

Pour le Client,

Proposition acceptée par : \_\_\_\_\_

à : \_\_\_\_\_ , le : \_\_\_\_\_

en qualité de : \_\_\_\_\_

Cachet, signature et mention manuscrite "Bon pour accord"

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250911-DEC2025-580-AU  
Date de télétransmission : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025